

La situation sanitaire actuelle nous impose de rappeler les conduites à tenir à compter de ce jour.

- **NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT**

L'élève est ...

	POSITIF	CAS CONTACT
AVEC UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET (2 doses pour les 12-18 ans)	Isolement de 5 jours à partir de la date du test. Retour en classe le 6^{ème} jour si le test antigénique ou PCR réalisé le 5 ^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h – prolongement de l'isolement à 7 jours dans le cas contraire.	<ul style="list-style-type: none">• PAS D'ISOLEMENT• Test antigénique ou PCR immédiat• Autotests à J+2 et J+4
NON VACCINÉ OU AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET	Isolement de 7 jours à partir de la date du test. Retour en classe le 8^{ème} jour si le test antigénique ou PCR réalisé le 7 ^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h – prolongement de l'isolement à 10 jours dans le cas contraire.	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 7 jours• Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement et avant le retour en classe
DOCUMENTS Á FOURNIR AVANT LE RETOUR EN CLASSE	Une attestation sur l'honneur que le test réalisé au 5 ^{ème} jour d'isolement est négatif (voir annexe 5) ou éventuellement le document du laboratoire	Si vacciné : attestation sur l'honneur (annexe 7) Non vacciné : attestation sur l'honneur (annexe 6) ou éventuellement le document du laboratoire.

- **RESPECT STRICT DES GESTES BARRIÈRES**

Le respect strict des gestes barrières est très important en cette période de forte circulation du virus.

Il est en particulier obligatoire de **porter le masque de manière à ce que le nez et la bouche soient couverts**.

DORÉNAVANT, IL SERA INTERDIT DE MANGER Á L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT EN DEHORS DE LA DEMI-PENSION. Si les élèves le souhaitent, ils pourront le faire à l'extérieur des locaux (cour intérieure ou parvis au moment des pauses).

Á la demi-pension, des purificateurs d'air ont été installés et les protections en plexiglass restent en place.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire en extérieur sur la commune de Luxeuil par arrêté préfectoral.

Nous vous remercions de votre vigilance concernant l'application de ces consignes.

Nous restons à votre écoute en cas de questions.

L'équipe de direction.